

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA CENAP

Suite de la page 1

« Même si on ne va pas là où les bœufs s'abreuvent, on sait qu'il n'y a pas de gobelets », aimait à dire mon papé.

Monsieur le Président, au-delà de l'acte d'état civil dont la régularité est convoquée, c'est la réalité de la naissance d'Ali Bongo sur le territoire de l'Afrique Equatoriale française qui est questionnée et, partant, sa filiation qui est mise en doute. En tout état de cause, il tombe sous le coup de l'inéligibilité pour avoir acquis frauduleusement une pièce valant titre. Les faits ci-dessus exposés sont constitutifs des infractions de faux en écriture publique, l'usage de faux en écriture publique, la complicité d'usage de faux en écriture publique, et la haute trahison. Il ne doit donc pas se présenter à la prochaine élection présidentielle. Seuls les citoyens remplissant les critères fixés par la loi doivent y participer. Mon grand-père disait: « *Le crabe n'est pas le bienvenu dans un jeu de contorsion.* »

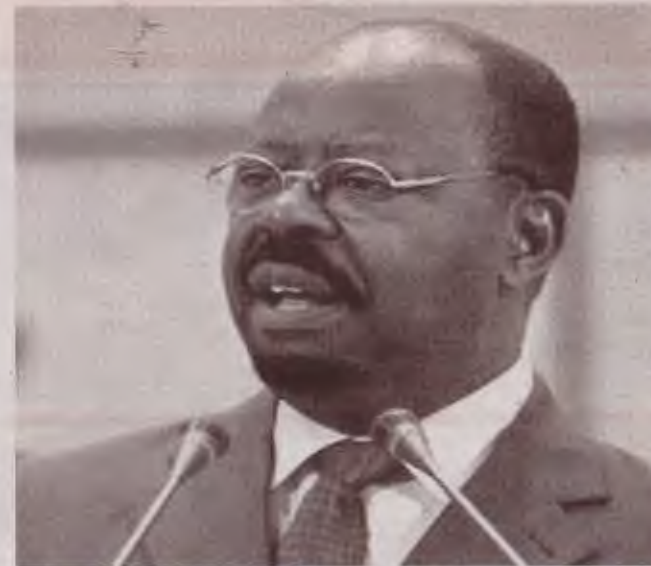
S'agissant du faux en écriture publique, l'exposant convoque d'abord le Code civil, en ses articles 162 alinéa 2 et 163. Le premier article cité dispose que « *la reconstitution des actes de l'état civil ou l'adjonction des mentions omises ne peut être effectuée que sous le contrôle et après jugement du tribunal civil du lieu où cette reconstitution doit se faire* ». Le second, lui, 163 dispose que « *lorsque la transcription d'un acte de l'état civil ou d'une décision judiciaire en matière d'état civil ne peut être effectuée sur les registres prévus par la disposition qui l'ordonne, cette transcription est faite sur les registres du lieu du domicile, ou à défaut, sur ceux de la mairie du 1^{er} arrondissement de la capitale* ». C'est parce qu'il méprise les lois de notre pays qu'il n'avait pas respecté ces dispositions. « *La poule qui ne craint*

Présidentielle

Paul Mba Abessole, l'autre candidat de la majorité

Sophie Beuve Mery

« **L**a majorité a actuellement deux candidats déclarés et bien différents : Paul Mba Abessole et Ali Bongo. » C'est l'annonce faite lors du point de presse organisé le week-end dernier par les membres du Rassemblement pour le Gabon (RPG). En effet, suite à l'exclusion dudit parti de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence (MRSE), les Rpgistes se sont réunis à leur siège pour dénoncer l'arbitraire et les entourloupes visant à ostraciser les partis aptes à apporter un autre son de cloche que celui du Parti démocratique Gabonais (PDG). Ils estiment que cette exclusion souffre d'une violation flagrante de la charte de la MRSE, en son article 19 : « *Pour l'élection présidentielle (...) le chef de la majorité est le candidat naturel de la majorité, dès lors qu'il en exprime le vœu. L'application de la présente disposition donne lieu à des négociations entre le chef de la majorité et les chefs de chaque parti allié sur le projet social du candidat.* » Malheureusement, cela n'avait jamais été fait. Dans la précipitation, Ali Bongo



s'était autoproclamé candidat sans consulter les partis alliés. Il n'y a donc jamais eu de négociation. En outre, l'article 12 de la charte dispose que « *les partis et groupements politiques membres de la majorité (...) s'abstiennent de développer des actions de déstabilisation des partis membres* ». Ce que le PDG n'a pas respecté. En avril, le RPG, membre de la MRSE, a été exclu de la représentation de la majorité à la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cenap) par le PDG. D'emblée, le RPG était exclu du bureau et de l'assemblée plénière de la Cenap. Cela tou-

jours en violation de l'article 12 qui énonce : « *(...) Les membres représentant les partis politiques sont désignés, pour chaque élection, avant la date du scrutin par les partis ou groupement de partis politiques légalement reconnus de la majorité et de l'opposition présentant un ou plusieurs candidats à l'élection.* »

Constatant alors, avec amertume, qu'aucune procédure des fondamentaux n'a été respectée, les Rpgistes ont réaffirmé leur appartenance à la MRSE. Ils entendent, par la candidature de Paul Mba Abessole, aller au vote au

compte de cette majorité. « *Les observateurs de notre monde politique remarquent que les milieux frileux du candidat Ali Bongo Ondimba ont opté pour l'exclusion arbitraire et éhontée des contradicteurs. L'exclusion du Rassemblement pour le Gabon s'inscrit dans le mode opératoire grossièrement.* »

Aussi, s'agissant du soutien à la candidature d'Ali Bongo Ondimba par Séraphin Ndaot, président du Conseil national de la démocratie, les Rpgistes s'offusquent et s'inquiètent de cette attitude qui choque la morale. Séraphin Ndaot ne saurait être à la fois juge et partie. Il a décidé de se pencher d'un côté, ce qui exclut toute forme d'objectivité et remet en cause l'efficacité du CND qui est un élément majeur dans l'aboutissement du processus démocratique d'un pays. Le RPG s'émeut de voir que, pendant que le Gabon est engagé dans le processus de l'élection présidentielle, au moment où certains s'investissent à trouver des stratégies pouvant aboutir au respect de la loi, à la transparence électorale, à la sécurisation des résultats des urnes, d'autres, par contre, s'ingénient à tout mettre en place pour préparer la fraude électorale.